
Affaire plagiat -Le burida condamne Roselyne Layo



Accusée d’avoir plagié le titre « Coucou » d’Affou Keïta en sortant « Môgô fariman », l’artiste Roseline Layo fait l’objet de polémique quand bien même que l’arrangeur du titre “Môgô Fariman”, Tam Sir ait fait une sortie médiatique pour donner son point de vue sur l’affaire.

Le Bureau Ivoirien du Droit d’Auteur (BURIDA) par la voix du président de la Commission musicale, Diabo Steck vient finalement de trancher. « Le Burida est bien outillé pour trancher cette affaire. Je suis le président de la commission musicale qui écoute les chansons afin de mieux déterminer les droits des différents auteurs. La loi et les dispositions du Burida ont tout prévu. La première personne qui déclare une chanson, même tirée du patrimoine culturelle, est l’auteur-compositeur.